

## **Tunisie : Des mesures pour éviter la propagation de la bactérie des oliviers**

Le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche a pris un ensemble de mesures destinées à éviter la propagation de la bactérie des oliviers la "Xylella Fastidiosa" qui atteint les oliveraies, a indiqué le ministère dans un communiqué.

Les mesures comportent l'interdiction de l'importation de plants d'oliviers des pays touchés par cette bactérie, tel que l'Italie, et le mentionnent sur le certificat sanitaire des végétaux du reste des autres variétés végétales que les zones de production sont indemnes de la bactérie. Le ministère de l'agriculture a décidé, dans ce contexte, de créer une commission nationale chargée du suivi et de l'évaluation de la santé des plants d'oliviers sur tout le territoire de la République et de se prémunir de la propagation de cette bactérie.

Cette commission qui regroupe des représentants de l'office national de l'huile (ONH), de l'institution de recherche, de l'enseignement supérieur agricoles (IRESA) et de l'institut de l'Olivier a pour objectif d'établir un plan d'actions et un calendrier des interventions nécessaires, outre la délimitation des zones d'intervention et le prélèvement d'un plus grand nombre d'échantillons afin de s'assurer de l'état de santé de ces plants.

Le ministère a mis en place, à cet effet, un premier programme de visites de la commission sur terrain, tout en accordant la priorité aux zones se plaignant du durcissement des plants et à celles spécialisées dans la production d'huile, notamment les gouvernorats de Gafsa, Kairouan, Sidi Bouzid, Siliana et Sfax.

La même source a indiqué que les visites accomplies par la commission, jusqu'à ce jour, et les analyses des échantillons prélevés ont révélé leur non atteinte par cette bactérie. Le ministère de l'agriculture a souligné, dans ce contexte, la mise à la disposition des laboratoires spécialisés du ministère des équipements nécessaires pour la réalisation des analyses.

Les mesures ont également stipulé la promotion des capacités d'analyse du laboratoire d'interdiction agricole de la direction générale de protection des végétaux et de la qualité des produits agricoles, et ce, en soumettant les plants importés aux analyses réservées à la bactérie. Les efforts seront axés sur la distribution de fiches techniques relatives aux mesures adoptées dans les pays européens contre la bactérie « Xylella fastidiosa » aux contrôleurs phytosanitaires aux niveaux des points de passage frontaliers.

Le ministère prévoit la préparation des documents techniques d'information sur la bactérie et les moyens de s'en prévenir, outre la programmation de journées d'information et de sensibilisation régionales et d'une visite en Italie pour le suivi de la situation dans les régions contaminées et les mécanismes de lutte.

Le département a mis en place un plan d'intervention à moyen terme axé sur l'étude de la résistance des espèces locales à la maladie ainsi sur la présence de moustiques porteuses de la maladie en Tunisie. Parmi les mesures adoptées figurent également le renforcement des centres de contrôle frontaliers, l'amélioration des capacités des laboratoires nationaux et le développement des plans nationaux à travers l'amélioration des capacités de production du groupement des producteurs de vignes et des arboriculteurs.

Source : [www.webmanagercenter.com/02/06/2015](http://www.webmanagercenter.com/02/06/2015)